Le maire UMP de Roquebrune écope d'un an d'inéligibilité pour des propos racistes

17/11/2014 à 19h00

Luc Jousse avait suggéré, en 2013, de laisser brûler des Roms dans l'incendie de leur campement. Il avait quand même été réélu pour un troisième mandat. Il a par ailleurs été condamné pour détournement de fonds publics.



Le maire UMP de Roquebrune-sur-Argens (Var), Luc Jousse, a été condamné lundi à un an inéligibilité et 10 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Draguignan pour des propos qu'il avait tenus sur les Roms. Le maire a fait appel de cette condamnation, conforme aux réquisitions du parquet.

Le maire varois avait créé une vaste polémique en déclarant, le 12 novembre 2013 au cours d'une réunion publique que les pompiers avaient été prévenus «trop tôt» lors d'un incendie dans un camp rom. Dans l'enregistrement de la réunion qui avait été diffusé par Mediapart, le maire dénoncait des vols et départs d'incendie qu'il attribuait aux Roms, déclarant : «Ils se sont mis à eux-mêmes le feu dans leurs propres caravanes ! Un gag ! Ce qui est presque dommage, c'est qu'on ait appelé trop tôt les secours !»

(…) Libération